

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
2 — 08 — — soir, Omnibus.
4 — 13 — — Express.
7 — 11 — — Omnibus.
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.
5 — 47 — — soir, Omnibus.
9 — 59 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.
Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Etrangère, LAFFITE-BULLIER et C^e, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

Nous appelons l'attention sur un article très-remarquable du *Débats* de Vienne, qui montre dans le rétablissement de la Pologne la vraie mission de l'Autriche.

En même temps, M. Schuselka, dans son discours aux électeurs, proclame que la seule politique intérieure du gouvernement autrichien doit être une politique de liberté. « Nous autres, Allemands, dit-il, nous ne voulons pas être des aides-bourreaux. Si l'Autriche ne peut être libre, eh bien, qu'elle s'écroule ! » Et d'unanimes applaudissements saluent cette parole hardie, qui n'est, d'ailleurs, que le développement de la seconde circulaire du ministre d'Etat aux gouverneurs des provinces.

Avec ce double drapeau de la Pologne affranchie et de la liberté conquise, l'Autriche ne peut qu'être acclamée en Hongrie, où les journaux catholiques surtout, tels que le *Hirnök* et l'*Idok Fanuja*, prêchent la conciliation et l'union.

D'un autre côté, on assure que le gouvernement italien est disposé à adopter l'idée émise par M. Sella d'une réduction considérable de l'effectif de l'armée.

Ainsi, tranquille en Vénétie et réconciliée avec la Hongrie, l'Autriche pourrait sans crainte prendre, à l'intérieur et à l'extérieur, l'attitude nouvelle qu'exige le mouvement du siècle et des circonstances, et, appuyée sur toute l'Europe occidentale, se séparer pour jamais de cette politique d'oppression et de conquête qui, bientôt vaincue même en

Prusse, n'aura plus que la Russie pour dernier refuge.

La *Correspondance générale* annonce que l'empereur d'Autriche a consenti à supprimer l'exhibition et le visa des passeports à toutes les frontières de l'empire. Cette mesure entrera prochainement en vigueur.

Des journaux, dit un télégramme de Vienne, ont assuré que les efforts de M. de Metternich, pendant son récent séjour à Vienne, pour amener un rapprochement avec la France, avaient échoué. L'*Abenpost* (édition du soir non officielle de la *Gazette de Vienne*) déclare cette assertion controuvée.

Le conflit entre le sénat de Francfort et les deux grandes puissances allemandes a soulevé en Allemagne les plus graves questions de droit constitutionnel et fédéral. C'est une lutte engagée sur tous les points entre la liberté et le despotisme : la première défendue par les villes libres et les Etats secondaires, le second représenté par la Prusse. L'Autriche sera-t-elle longtemps sa complice dans cette œuvre imprudente qui ne peut aboutir qu'à un dénouement fatal ?

La *Gazette d'Elberfeld* caractérise la politique de M. Bismark par un seul fait. Pendant les trois dernières années, il a été jugé dans la Prusse seule plus de procès de presse que dans tout le reste de l'Europe. Tel est le libéralisme du gouvernement prussien.

A Gand et à Bruxelles, comme naguère en

Italie et en Allemagne, des militaires prétendent imposer par la violence le silence aux écrivains. Il serait temps que, dans les pays de liberté au moins, on comprît que la force brutale ne saurait jamais être l'arbitre des opinions et des idées.

L'*Unita cattolica* reproduit le bruit, déjà mentionné par d'autres journaux et par la *Correspondance générale italienne*, que le nouveau parlement de Florence va être appelé à rétracter le fameux ordre du jour qui déclare Rome capitale de l'Italie. Ce serait là, suivant cette feuille, la condition *sine qua non* du départ définitif de toutes les troupes françaises.

Un article de la *Patrie*, que nous citons plus loin, assure qu'à la suite d'entrevues du général Montebello avec Victor-Emmanuel et M. de la Marmora, toutes les mesures ont été prises pour que la convention du 15 septembre soit loyalement exécutée dans son esprit et dans sa lettre, et pour qu'aucun conflit ne puisse surgir entre les troupes italiennes et les troupes romaines.

On parle toujours de la reprise prochaine des négociations entre Florence et Rome.

L'exemple de l'Empereur et de l'Impératrice en France porte d'heureux fruits. Le roi Victor-Emmanuel, accompagné des ministres qui l'ont suivi, du préfet et du maire de Naples, a visité des cholériques dans les hôpitaux de cette ville ; il a donné des secours aux malades et a examiné les services sanitaires.

Les lettres de Rome du 8 constatent que le

général Kanzler, nouveau ministre des armes, a donné l'ordre à tous les détachements pontificaux de poursuivre le brigandage avec la plus grande vigueur. Les zouaves doivent occuper Velletri, et le colonel Azzanese est allé prendre le commandement des provinces de Marittima et de Campagna.

Une députation de notables de Veroli était venue à Rome réclamer protection contre l'audace toujours croissante des brigands.

Le *Journal de Rome* assure que le choléra n'existe pas sur le territoire pontifical. Le nombre des cas signalés ces jours derniers à Corneto et Toscanella est très-petit. Le général de Montebello est arrivé à Rome le 9 au matin.

La commission sanitaire de Rome a défendu l'entrée sur le territoire pontifical aux voyageurs venant de Naples ou des lieux adjacents, qui sont actuellement infectés du choléra, s'ils ne peuvent justifier d'un séjour de quinze jours dans un pays préservé du choléra.

On écrit de Rome, le 7 novembre, à l'*Italie*, du 10 :

Les troupes françaises, dont une partie a commencé à s'embarquer hier à Civita-Vecchia et dont une autre partie s'embarquera dans le courant de la semaine s'élèvent à un chiffre total de 3,000 hommes, et se composent de 4 escadrons de hussards, d'une section d'artillerie et du 19^e régiment de ligne. Les provinces de Velletri et de Frosinone, à la suite de ce départ, resteront trois jours dépourvues de troupes.

FEUILLETON.

22

UN PHILOSOPHE

(1789-1794),

Par M. MARIN DE LIVONNIÈRE.

(Suite.)

Quand la prière fut terminée, l'abbé Malou dit un mot à l'oreille de son oncle.

« Comment ! comment ! dit celui-ci, je vais aller le chercher. »

Se dirigeant aussitôt vers la porte du bâtiment, il s'approcha du ci-devant capitaine de la garde nationale qui, assis par terre, le dos contre le mur, les jambes ramassées près du corps, la tête appuyée sur ses genoux n'avait bougé depuis une heure. Le malheureux, bourrelé de remords que sa terreur ne pouvait étouffer, songeait que ses compagnons de captivité allaient lui demander compte de la lâche dénonciation dont ils étaient victimes et qui ne lui assurait, à lui, qu'une mort plus ignominieuse.

« Eh bien, monsieur Froment, lui dit le curé, pourquoi vous tenir si loin de nous ? »

Froment murmura une réponse inintelligible.

« Allons, cher monsieur, levez-vous et suivez-moi ; il ne faut pas s'abandonner au désespoir ; c'est un véritable suicide. »

Froment fit un signe de tête négatif.

« Si vous avez des regrets, nous y croirons ; des peines, nous y compatirons. Craignez-vous des reproches ? Pas un ne vous sera adressé, j'en suis garant. Ne vous obstinez point à rester dans un isolement qui accable et énerve. Il est encore temps de conquérir une place parmi ceux qui savent couvrir les faiblesses de la vie par une mort généreuse. »

— Je resterai ici, dit Froment d'une voix sourde.

— Eh bien, mon ami, permettez-moi de m'asseoir à côté de vous, je vous tiendrai du moins compagnie. »

Le vieux prêtre ayant alors commencé un entretien à voix basse, M. de Méral, jusque-là témoin attentif de cette scène, conduisit Charlotte vers l'espace de lit préparé par Flottard. Jeanne était là marmottant une prière avec volubilité. M. de Méral lui recommanda de ne point s'éloigner, puis il engagea Charlotte à prendre un peu de repos. Retournant ensuite au groupe réuni autour des tisons, il appela François, et tous les deux, côte à côte, ar-

pentèrent le terrain le long du mur opposé à la porte d'entrée. Ils avaient fait plusieurs tours en silence : M. de Méral paraissait agité. Tout-à-coup il serra le bras de François et lui dit en indiquant du geste le vieux prêtre :

« Voilà un homme qui vaut mieux que moi ; ce n'est pas beaucoup dire, sans doute ; mais il vaut par sa doctrine, car, je le connais depuis vingt ans, il a peu d'étendue d'esprit, et sa nature ne le porte point aux actes héroïques ; d'où vient qu'aujourd'hui son cœur se montre si grand ?... Et cependant, la base sur laquelle il s'appuie est contestable, la miènerie n'est pas ; il croit, et je vois ; il a la foi, j'ai l'évidence ; il invoque le surnaturel, je m'en tiens au naturel qu'on touche, qu'on palpe de ses mains : les droits de l'homme se démontrent, les mystères ne se démontrent pas. Et pourtant, quelle ferme certitude en tout ce qu'il dit ! quelle égalité d'âme ! quelle assurance des choses futures ! — Il y a là quelque chose que je ne comprends pas. »

François, déjà étonné du mouvement qui avait porté M. de Méral à le prendre pour compagnon, plus étonné de voir un homme, si froid d'ordinaire, entrer brusquement dans la voie des confidences, s'interrogeait lui-même au lieu de répondre.

« Il y a quatre ans, se disait-il, que nous ne nous sommes vus sur le pied de l'amitié, il y a huit jours il arrêtait mon père, il y a quelques heures il semblait vouloir user de son pouvoir contre moi, et maintenant le voilà qui me livre le fond de sa pensée ! Que se passe-t-il en lui ? Est-ce un commencement de folie ? »

— Eh bien, François, reprit M. de Méral, vous ne me répondez pas ; si c'est le ressentiment qui vous ferme la bouche, je le comprends, vos motifs peuvent paraître justes ; mais alors, vous aussi, vous ne valez pas ce prêtre ; voyez-le respirant l'haleine d'un misérable, pressant la main d'un lâche.

« Quel étrange spectacle ! continua-t-il après une pause. Mais là-dessous il y a un problème : François, en avez-vous la clef ? je vous adjure de me le dire ! »

— Monsieur, répondit François, vous me parlez de choses que je n'entends guère.

— Toujours est-il que vous avez une idée quelconque de ce phénomène.

— Mon Dieu, je ne vois là, avec mes yeux d'enfant de l'Eglise, il est vrai, que le phénomène de la grâce.

— Ah ! la grâce ! quelque chose qui ne se voit

Le commandant pontifical a déjà pris les dispositions pour que ces provinces soient occupées de la manière suivante par les troupes pontificales : Frosinone recevra une garnison de 250 soldats, de 40 chevaux, plus une demi-batterie; Terentino recevra 260 soldats; Alatri, 70; Ceprano, 70; Veroli, 70; Valmonton, 80. La gendarmerie à cheval occupera Monte S. Giovanni, Cuarcino et Sonnino, qui sont les localités les plus infestées par le brigandage.

Le bataillon des zouaves, composé d'environ trois cents hommes, occupera Velletri et les villes voisines conjointement avec une demi-batterie d'artillerie. Les Français occuperont, jusqu'au printemps prochain, Rome, Civita-Vecchia et Viterbe.

Les officiers français qui sont sur leur départ ont été invités à une fête dans la soirée du 4 par leurs commandants qui restent.

Le brigandage sévit d'une manière alarmante dans les provinces pontificales de la frontière : une bande de bandits a été prise ces jours derniers entre deux feux, sur les confins du territoire de l'Eglise, ayant d'un côté les Français, et de l'autre les Italiens. Un combat à outrance s'ensuivit, et un grand nombre de brigands furent tués; les Italiens en ont fait plusieurs prisonniers; d'autres ont été conduits blessés à Rome par les Français.

Malgré cela, les brigands ont eu l'audace d'arrêter une voiture et de s'emparer d'un individu sur la route de Frosinone à la gare du chemin de fer. Que pourra faire contre ce fléau le gouvernement romain, avec quelques soldats inexpérimentés ?

Les relations entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis deviennent, sinon menaçantes, du moins de plus en plus difficiles. Les ménagements du président Johnson pour les Fenians ont surtout produit en Angleterre une pénible impression.

En effet, en ce moment même, les Fenians d'Amérique continuent publiquement leurs préparatifs; et dans un de leurs meetings tenu à New-York, le président a déclaré que de nombreux corsaires seraient bientôt sous voiles.

En outre, ils menacent le Canada à ce point que le gouvernement de cette colonie a cru nécessaire d'organiser une milice de 40,000 hommes pour garder les frontières.

Encore ne parlons-nous pas ici de la question la plus grave, celle des réclamations de l'Union américaine pour les déprédations commises par les corsaires confédérés.

Disons à ce propos que le *Shenandoah* et les approvisionnements qui s'y trouvent, ont été livrés, par le capitaine du steamer britannique *Donegal*, au consul américain de Liverpool, qui a accepté ce transfert, s'est rendu

à bord du navire confédéré et en a pris possession.

Une lettre de Nassau, dans l'Amérique anglaise, annonce, sous la date du 23 octobre, que les nègres révoltés de la Jamaïque commettaient des cruautés inouïes. Leur première victime avait été le baron Ketelholt, et ils avaient coupé en morceaux un ecclésiastique. De leur côté, les autorités faisaient une justice sommaire. Toutes les troupes anglaises et noires étaient engagées dans la lutte, mais elles avaient été repoussées, au moins dans quelques districts.

Le *Morning Post* dit que les nègres de la Jamaïque ont été probablement excités par le faux bruit du partage des propriétés des planteurs du Sud. Parmi les esclaves émancipés, il en est qui veulent l'extermination des travailleurs blancs dont ils sont jaloux.

Une dépêche d'Alexandrie annonce que S. A. le vice-roi a adopté une importante mesure pendant son voyage dans la haute Egypte. Ismail-pacha a pris à sa charge toutes les dettes des fellahs (cultivateurs) de la haute Egypte, les dégréant ainsi des charges qui pesaient sur eux depuis plusieurs années. Le vice-roi a aussi décidé l'établissement d'un chemin de fer du Caire à la haute Egypte.

On mande d'Alexandrie, à la date du 9, que l'agitation qui avait éclaté dans le Soudan est complètement réprimée.

Aux Etats-Unis, on dément le bruit de préparatifs pour le procès de l'ex-président du Sud. La convention de la Georgie a adopté à l'unanimité un arrêté abolissant à jamais l'esclavage.

Le général Ochoa est arrivé à New-York avec une importante mission de Juarez, qui était le 2 octobre à El-Paso, les impérialistes s'avançant contre cette ville. D'après les avis de Matamoros du 26 octobre, Cortinas avait abandonné le parti républicain et était venu à Brownsville.

On lit dans le *Moniteur* :

Les renseignements les plus récents du Mexique confirment les avis annonçant que la Sonora est entièrement soumise. Juarez est sorti définitivement du Mexique.

M. DUPIN AÎNÉ

Ainsi que nous l'avons dit, le procureur général André-Marie-Jean-Jacques Dupin a succombé dans la nuit du 9 au 10 de ce mois, à la maladie qui le tenait, depuis quelques jours seulement, éloigné des affaires. M. Dupin était né à Varzy (Nièvre) le 1^{er} février 1785. Il fut élevé avec ses deux frères dans la maison paternelle. Il vint à Paris peu de temps après l'é-

tablissement du Consulat pour y compléter ses études de droit.

En 1800, il était reçu avocat, et en 1802 il prit son grade de docteur devant la Faculté. Dès cette époque, il publia divers opuscules utiles aux étudiants en droit, entre autres son *Précis élémentaire du droit romain*, que la police fit supprimer. Ayant vainement tenté d'obtenir au concours une chaire de droit, M. Dupin se tourna vers le barreau, où il acquit bientôt une grande réputation.

En 1811, il fut adjoint à la commission chargée de la classification des lois de l'empire. Il débuta dans la vie politique en 1815 comme député de Château-Chinon. En 1820, le duc d'Orléans le nomma membre du conseil privé; il avait, en 1819, refusé l'emploi de secrétaire général au ministère de la justice. En 1829, il fut élu bâtonnier de l'ordre des avocats. En 1827, il avait été réélu député.

Le 27 juillet 1830, il assiste à la réunion Périer, et au mois d'août, en récompense de services rendus à la révolution, il est nommé procureur général à la Cour de cassation. Plus tard, les circonstances politiques l'obligèrent de résigner ces fonctions, qu'il a reprises en 1857, des mains de l'Empereur, et il a fait, le 26 novembre, sa rentrée à la Cour de cassation.

M. Dupin a publié, sur le droit et la jurisprudence, de nombreux ouvrages, destinés à faciliter l'étude des lois. Ces ouvrages sont fort estimés.

Pour les articles non signés : P. GODERT.

Nouvelles Diverses.

L'Empereur et l'Impératrice, accompagnés du Prince Impérial, ont quitté samedi le château de Saint-Cloud pour aller s'installer à Compiègne jusqu'à l'époque du mariage de la princesse Anna Murat, qui aura lieu aux Tuileries vers le 10 décembre prochain.

C'est à Compiègne, dit le *Mémorial diplomatique*, que Leurs Majestés recevront la visite du roi et de la reine de Portugal.

Il y aura trois séries d'invités.

Les invités de la première série arriveront à Compiègne le 14, veille de la fête de l'Impératrice, et y resteront cinq jours. Dans cette première série sont compris, avec la princesse Anna Murat, les autres membres de la famille privée de l'Empereur, M. Baroche, garde des sceaux, les ambassadeurs d'Espagne et de Turquie, M. Hidalgo, ministre du Mexique, le duc de Mouchy, et plusieurs Italiens, Espagnols et Mexicains de distinction.

Le séjour de la deuxième série, qui commencera le 25 novembre, sera de dix jours; cette seconde liste comprend : M. le ministre des affaires étrangères et M^{me} Drouyn de Lhuys, le comte Walewski et M^{me} la comtesse Walewska, le prince et la princesse de Metter-

nich, le ministre de Belgique et M^{me} de Beyens, le comte et la comtesse de Pourtalès, etc., etc.

— L'Empereur, sur la proposition de S. Exc. le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, a daigné, par décision du 11 de ce mois, accorder des remises ou réductions de peine à quatre-vingt-dix forçats du bagne de Toulon qui se sont signalés par leur dévouement pendant l'épidémie cholérique qui a sévi dans cette ville et ses environs.

— On parle toujours du 15 janvier pour l'ouverture des Chambres.

D'après nos renseignements particuliers, les études préparatoires qui se font dans les divers ministères en vue de plusieurs projets de loi et les travaux du conseil d'Etat, devront prendre plus de temps qu'on ne le pensait. Il est donc impossible quant à présent de fixer une date précise pour l'ouverture de la session.

— Nous lisons dans la *Gazette des hôpitaux*, du 11 novembre :

« Les nouvelles que nous avons à donner du choléra continuent à être bonnes. S'il y a eu quelques cas en ville plus nombreux que les jours précédents, c'est dans des quartiers annexés. Mais malgré cela, comme le nombre des décès cholériques est descendu aujourd'hui assez bas, nous ne considérons plus le choléra que comme les autres maladies épidémiques, et nous n'en parlerons plus que dans nos revues cliniques. »

— On a souvent parlé du mariage projeté entre M^{me} Bouvet, la gracieuse lectrice de l'Impératrice, et M. Emile Ollivier. Il paraît que ce mariage est décidément arrêté; on en fixe même la célébration avant l'ouverture de la prochaine session législative.

— Le duc de Magenta, gouverneur général de l'Algérie, est arrivé à Paris.

— M. Emile Ollivier en appelle devant la cour impériale de la décision du conseil de l'ordre des avocats qui a ordonné sa radiation, à cause d'un mandat salarié incompatible avec l'exercice de la profession d'avocat. On se souvient que M. E. Ollivier, cité au sein du conseil de l'ordre, avait envoyé en son nom un de ses amis, M. Phillis, présenter des explications qui n'ont point paru suffisantes.

Une question analogue à celle qui a déterminé cette radiation est déférée en ce moment au conseil de discipline des avocats de Mons.

Un membre du barreau de cette ville a adressé au conseil une pétition demandant formellement la radiation du tableau de tous les avocats de Mons occupant des positions salariales ou dépendantes, telles que : administrateurs de banques, de comptoirs d'escompte, de receveurs des communes ou de biens des pauvres, etc.

La décision du conseil de discipline des avo-

pas, qu'on ne peut ni mesurer, ni analyser, ni juger.

— Mais permettez, Monsieur, les forces ne se voient pas, les causes échappent à nos sens, mais notre esprit, vaincu par la nécessité, les reconnaît, les nomme et n'en doute plus. Transportez ce procédé de l'ordre physique à l'ordre moral et, en voyant les effets de la grâce, vous ne douterez plus de son existence.

— Oui, oui, je sais; le raisonnement serait concluant si on pouvait recueillir un nombre de faits assez considérable pour en inférer l'existence d'une loi. Mais précisément, pour moi du moins, ce nombre de faits n'est pas acquis; voici le premier dont je sois témoin. Je vois là un homme transfiguré, plus grand que sa propre nature; c'est un miracle; malheureusement le seul qui, à mes yeux, soit bien avéré.

— Cependant, Monsieur, l'histoire est pleine de faits aussi merveilleux : les apôtres, les martyrs...

— Eh ! mon ami, l'histoire a, comme tout poème, son chapitre du merveilleux; les anciens avaient l'époque de la fable; nous avons l'époque de la légende, l'une et l'autre se valent.

— Enfin, ce prêtre qui vous étonne ne fait là que ce que tant d'autres faisaient dans les prisons et sur

l'échafaud, il y a quelques années à peine, sous vos yeux.

— Affaire de métier ou d'ambition, mon cher François, prenez chacun de ces beaux exemples un à un, disséquez-le, et vous trouverez au fond, le mobile ordinaire des actions humaines. Mais ici, j'ai beau chercher, je ne vois qu'un élan de vertu, et de vertu qui ne germe pas naturellement dans le cœur de l'homme. »

François savait les systèmes de M. de Méral; la pensée de contester ne lui vint pas, il se tut : on pouvait bien laisser passer le faux en faveur du vrai que le philosophe entrevoyait pour la première fois. Au bout de quelques minutes, M. de Méral reprit comme se parlant à lui-même :

« Liberté, égalité, fraternité ! grandes choses que nous avons proclamées sans pouvoir les pratiquer. Nous disions que le mal venait de la société faussement organisée, et non de la déchéance, comme l'enseigne l'Eglise. Nous avons détruit la société : le mal s'est accru. Où donc est la vérité ? Le sais-je?... le sais-je?... »

M. de Méral s'arrêta, croisa les bras, baissa la tête et parut livré à de profondes réflexions; puis il reprit sa promenade silencieusement.

« François, dit-il enfin, laissons-là cette terrible question, elle est résolue pour vous, jouissez de votre paix, vous ne sauriez me la communiquer, et moi, si j'allais la troubler en vous ! en un pareil moment ce serait la dernière des cruautés... non !... non !... d'ailleurs j'ai autre chose à vous dire; le temps presse. François, je n'échapperai point à la haine de ceux qui nous ont mis ici. Mon crime est irrémédiable, j'entends la république d'une façon gênante pour leurs convoitises. Vous, au contraire, vous pouvez recouvrer la liberté, car je n'ai pas envoyé de rapport sur l'affaire du bois de la Forêt. Eh bien, rendez-moi un service, dites à votre père que, malgré toutes les apparences contraires, je n'ai pas cessé d'être son ami : il me connaît, ma parole lui suffira; d'ailleurs, je lui en donnerai une preuve irrécusable, je lui confie ma fille, ma pauvre Charlotte, que j'espère sauver; j'ai des amis puissants, je ne veux pas de leur intervention pour moi, mais... »

Un roulement de tambour lui coupa la parole, les portes du grenier à sel s'ouvrirent, on vit briller les baïonnettes de la garde nationale, puis quelques personnes furent poussées dans l'intérieur du bâtiment, et les portes se refermèrent.

« Je le pensais bien, dit M. de Méral, il faut que la prison s'emplisse comme une étable, c'est leur méthode. »

A considérer quelles gens étaient les nouveaux venus, on n'eût pas aisément deviné l'ordre d'idées que pouvaient suivre les commissaires en opérant de semblables arrestations : quatre petits bourgeois, deux marchands, deux ouvriers, trois femmes parmi lesquelles la couturière Justine, enfin le nettier Pincemille, en tout douze suspects... Suspects de quoi ? Nul n'eût pu le dire. — Il en était bien besoin ! — Cependant, par hasard sans doute, le plus forts créanciers de Choleau se trouvaient tous compris dans le nombre des ennemis de la république dont il était bon de purger la ville de Craon.

On entoura les arrivants, M. de Méral prit des notes, Charlotte emmena les femmes et les fit asseoir près d'elle sur les couvertures disposées par Elie-tard. Le curé, abandonnant à regret le malheureux Froment dont il ne pouvait rien tirer, conduisit les autres prisonniers vers le quartier-général; puis les prenant successivement à part, il s'efforça de leur communiquer une partie de son intrépidité devant les hommes et de sa soumission devant Dieu.

cats de Mons est attendue avec une assez vive impatience dans cette ville.

— La Banque de Hollande vient d'élever son escompte à 5 1/2 p. 100.

— La Banque nationale, de Bruxelles, a élevé son escompte à 6 p. 100 pour les traites, à 6 1/2 pour les effets de commerce, et à 6 pour les avances sur fonds publics.

— Les lettres d'Alger s'accordent à dire que la lettre de l'Empereur a produit une grande sensation parmi les colons.

Les chefs arabes de la subdivision de Milianah ont sollicité l'autorisation de porter désormais un drapeau tricolore avec l'aigle, et sur lequel serait inscrit le souvenir du dévouement dont ils ont fait preuve dans l'insurrection de 1864-1865, en combattant à côté des troupes françaises.

— Des lettres de Bruxelles affirment que le roi Léopold aurait décidé que les chambres belges seront ouvertes le 14 courant, sans discours du trône, afin d'éviter une discussion sur l'Adresse.

— L'administration supérieure vient enfin de prendre une décision sur la question de la viande de cheval. Elle a reconnu qu'il pouvait être ouvert une boucherie spéciale dans les mêmes conditions qu'une boucherie ordinaire. L'exploitant sera tenu de se pourvoir d'un abattoir particulier pour les besoins de son commerce.

— Chaque fois qu'une transformation quelconque a lieu dans la tenue des troupes, on est sûr de la voir aussitôt imiter, autant que possible, dans la tenue civile. Dès que le caban à capuchon fut importé en France par les officiers de l'armée d'Afrique, on porta presque généralement des cabans à capuchon. Quand, après le siège de Sébastopol, on vit paraître les criméennes on porta des criméennes; lorsque les guêtres blanches furent adoptées pour la grande tenue d'été des troupes (c'était la guêtre de drap qui constituait autrefois cette grande tenue), les élégants portèrent des guêtres blanches. On a vu des élèves de nos collèges, eux-mêmes, couper les pans de leurs tuniques et les transformer ainsi en jaquettes de soldats de ligne.

Mais ce ne sont pas seulement, comme on pourrait le croire, les hommes et les jeunes gens qui parfois copient ainsi l'armée. Les femmes elles-mêmes subissent l'influence des modes militaires; elles ont adopté naguère, et elles portent encore aujourd'hui un élégant petit vêtement, forme arabe, taillé sur le patron de la veste des zouaves, et le jour où elles virent les burnous blancs des spahis trancher sur leurs manteaux rouges, elles adoptèrent des burnous blancs d'étoffe légère.

Tout y était, jusqu'aux floches fines et soyeuses, et à l'espèce de petit sac allongé, pen-

dant entre les épaules, dans lequel les Arabes ont coutume de placer les objets qu'ils portent sur eux, et même leurs douros, comme ils disent, n'ayant pas, d'autres poches à leur usage.

Ajoutons enfin, pour couronner ce tableau, que l'on voit depuis quelques jours, aux promenades et au bois, de jeunes élégants, portant le bas du pantalon demi-large, dans les tiges de leurs bottes, ressemblant ainsi à l'infanterie de la garde que l'on voit journellement exécuter des marches militaires avec l'extrémité du pantalon dans la guêtre de cuir.

Chronique Locale et de l'Ouest.

La semaine dernière, une tentative d'assassinat a eu lieu dans le bourg des Verchers, sur la femme X..., septuagénaire.

Cette femme, malade et alitée, avait laissé la porte de son domicile ouverte, ses voisines devant venir la voir sur les onze heures du soir pour lui donner quelques soins. A dix heures 1/2 environ, un individu qui lui était complètement inconnu, entra chez elle sous prétexte de lui demander du vin à acheter. La femme X... lui fit observer qu'elle était malade, et qu'à pareille heure du reste, elle ne pouvait s'occuper d'une négociation de ce genre. L'étranger insistait; malgré l'invitation réitérée qu'il reçut de se retirer, il ne quittait pas le domicile. La femme X..., quoique malade, se leva pour chercher à lui en imposer et à le faire sortir. Comme elle était inclinée pour prendre ses sabots, cet individu la saisit violemment, et lui porta sur le milieu des reins quatorze coups d'un instrument que l'on suppose devoir être une sorte de poinçon peu aigu, et qui n'a pas pénétré bien avant dans les chairs.

Aux cris poussés par la victime, quelques femmes sont accourues, et ont pu voir l'assassin qui fuyait; grâce à son agilité et à l'obscurité de la nuit, elles l'ont bientôt perdu de vue. La justice s'est transportée sur les lieux pour instruire cette affaire.

On suppose que le vol a dû être le mobile de cet assassinat. Le malfaiteur aura sans doute cru trouver une forte somme d'argent. Il n'a pas eu le temps de fouiller les meubles.

La victime a reçu les soins d'un docteur-médecin de Doué; et on espère qu'elle ne succombera pas aux suites de ses blessures.

Par décision de S. Exc. le ministre de la guerre, en date du 30 octobre 1865, ont été nommés:

A l'emploi de chef d'escadrons instructeur vacant à l'Ecole de cavalerie, M. de Liniers, chef d'escadrons au 7^e régiment de chasseurs;

A deux emplois de capitaine instructeur également vacants au même établissement: M. Jouve, capitaine instructeur au 6^e régiment de

cuirassiers, et M. Fradin de Belabre, capitaine instructeur au 1^{er} régiment de chasseurs.

M. le préfet de Maine-et-Loire a reçu, samedi, à une heure, les autorités civiles et militaires, ainsi que MM. les fonctionnaires publics.

On écrit d'Orléans:

« La Loire est en pleine crue en ce moment.

» Le fleuve présente un aspect magnifique.

» Une dépêche nous annonce que le maximum de la crue sera de 1 m. 10 à Orléans et aura lieu le 12, vers six heures du matin. »

On lit dans l'Intérêt public de Cholet:

Nous apprenons que M. Anatole Périn, sous-préfet de Napoléonville, vient d'être décoré de la main de l'Empereur, à Korn-er-Houët, chez S. A. la princesse Baciocchi, où Sa Majesté s'était rendue pour honorer de sa présence le comice agricole.

M. Anatole Périn, on le sait, est un enfant de notre arrondissement, et sa nomination de chevalier de la Légion d'Honneur est accueillie dans la contrée avec une sympathie dont nous nous plaignons à être l'écho.

On écrit d'Ars-en-Ré (Charente-Inférieure), le 9 novembre:

Une femme de la commune de la Couarde est heureusement accouchée, il y a quelques jours, de trois enfants bien constitués. La mère et les enfants sont en parfaite santé.

Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. GODÉT.

Dernières Nouvelles.

Le *Moniteur* donne le texte d'une lettre de l'Empereur à la princesse Baciocchi, la félicitant sur les succès qu'elle a obtenus, sur les progrès de l'agriculture en Bretagne, et l'engageant à continuer.

L'Empereur, l'Impératrice et le Prince Impérial sont arrivés dimanche, à quatre heures, au palais de Compiègne.

Florence, 13 novembre. — La *Gazette de Florence* dément le bruit d'après lequel Napoléon III avait adressé à Victor-Emmanuel une lettre relativement à la question romaine.

Londres, 13 novembre. — Le *Times* publie des détails sur l'insurrection de la Jamaïque, qui est limitée à la partie orientale du pays. Tous les blancs ont été massacrés.

Pour les dernières nouvelles: P. GODÉT.

Sommaire de l'ILLUSTRATION du 11 novembre.

Texte: Revue politique de la semaine. — Émigrants irlandais. — Courrier de Paris. — Funérailles de lord Palmerston. — Banquet offert à la musique des fusiliers de Poméranie, par le 1^{er} régiment de la Garde. — Nou-

velle planète. — Le choléra dans l'Inde, par Méry. — Publications nouvelles: *Chansons des rues et des bois*. — Statue de Watteau à Nogent-sur-Marne. — Inauguration à Toulon d'un fourneau économique. — Entre chien et loup, nouvelle, par M. Armand de Pontmartin (suite). — Souvenirs de chasse et de pêche, par M. Louis Viardot (suite). — Chronique musicale. — Causerie dramatique. — Histoire de la Machine à Coudre. — La taille des arbres fruitiers.

Gravures: Émigrants irlandais à bord d'un bâtiment. — Funérailles de lord Palmerston: arrivée du cortège à Westminster; — entrée du caveau. — L'Empereur au banquet offert aux musiciens prussiens à Saint-Cloud. — Inauguration à Vienne de la statue du prince Eugène. — Buste de Watteau, inauguré à Nogent-sur-Marne. — M^{me} la vicomtesse de Chabannes à l'inauguration du fourneau économique organisé par la marine, à Toulon. — A travers le Midi: Vaison, suite (5 gravures). — Album d'un soldat du Mexique (6 gravures). — Types de formes d'arbres fruitiers (3 gravures). — Rébus.

La *Revalessière*, délicieux aliment éminemment réparateur, a opéré 60,000 guérisons sans médecine et sans purger. Elle économise mille fois son prix en d'autres remèdes, rendant la parfaite santé des organes de digestion, des nerfs, poumons, foie et membrane muqueuse, aux plus épuisés même, dans les mauvaises ou laborieuses digestions (dyspepsies), gastrites, gastralgies, constipations habituelles, hémorrhoides, glaires, vents, palpitations, diarrhée, gonflement, étourdissement, bourdonnement aux oreilles, acidité, pituite, nausées et vomissements même en grossesse, douleurs, aigreurs, crampes et spasmes d'estomac, insomnies, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dardres, éruptions, mélancolie, dépérissement, hydropisie, rhumatisme, goutte, fièvre, catarrhes, hystérie, irritation nerveuse, épilepsie, paralysie, danse de St-Guy, perte de mémoire, névralgie, vice du sang, manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse.

Extraits de 65,000 cures. — N^o 52,081: M. le duc de Pluskow maréchal de cour, d'une gastrite. — N^o 58,604: M. Dedé, 13, rue Duvivier, Paris, d'une gastralgie qui avait résisté à tout traitement médical. — N^o 64,825: Cure de Son Excellence M. le Comte de Mensdorff-Pouilly, premier Ministre de l'Autriche, d'une maladie du foie et des nerfs qui avait résisté à tous remèdes. — N^o 60,416: M. le comte Stuart de Decies, pair d'Angleterre, d'une dyspepsie (gastralgie) avec toutes ses misères nerveuses, spasmes, crampes, nausées. — N^o 48,842. M^{me} Marie Joly, de 50 ans de constipation, indigestion, des nerfs, asthme, toux, flatulences, spasmes et nausées. — MAISON DU BARRY, 26, PLACE VENDÔME, PARIS. —

X.

Le reste de la nuit s'écoula sans nouvel incident. François eût vivement souhaité reprendre son entretien avec M. de Méral, mais celui-ci s'était enfoncé dans la partie la plus obscure du bâtiment et y poursuivait une promenade solitaire. On ne pouvait douter qu'il ne cherchât ainsi à éviter toute interruption. François dut se résigner à attendre une meilleure occasion.

Vers huit heures du matin, un grand bruit de voix au-dehors, des cris, des chants patriotiques indiquèrent que la foule s'assemblait dans la rue pour jouir de quelque spectacle. Peu après, en effet, les portes de la prison s'ouvrirent, les prisonniers furent appelés un à un, placés comme la veille, dans l'intérieur d'un carré de gardes nationaux, et conduits de la sorte à la maison commune. Là, une estrade avait été élevée au milieu de la cour. Sur l'estrade, Gabory et Choleau, portant les insignes de commissaires, étaient assis devant une table au bout de laquelle Mousseron taillait sa plume, prêt à instrumenter en qualité de secrétaire. On avait également dressé à deux pieds au-dessus du sol, une plate-forme en planches pour les prisonniers, afin

que le peuple pût les voir. Peuple ou populace n'avait eu garde, effectivement, de manquer à pareille fête. Hommes, femmes, enfants grouillaient en dehors d'un double cordon de gardes nationaux placés autour de l'estrade et de la plate-forme. Lorsque M. de Méral promena ses regards sur la foule, il put reconnaître la plupart des gens à qui il avait depuis plusieurs mois procuré du travail ou fait distribuer des secours de ses propres deniers, et notamment ceux qu'il avait appelés à la pêche de l'étang des Rouches.

Dès que le silence, plusieurs fois réclamé par Choleau, se fut à peu près établi, Gabory se leva:

« Citoyens, dit-il, sur cette même place nous proclamions naguère le résultat de vos suffrages; vous veniez d'appeler à administrer la ville de Craon un homme qui se prétendait républicain, ami des lois, serviteur zélé de la patrie. Six mois se sont écoulés; nous avons vu cet homme à l'œuvre: il s'est montré fauteur secret du despotisme, ami du privilège, traître à la patrie. C'était un hypocrite. — Sous son influence, et grâce à l'appui que lui prêtaient, au sein même de la municipalité, quelques citoyens pervers, notre commune a donné le spectacle de l'incivisme le plus effronté. Tandis que

dans notre voisinage les patriotes, prenant une généreuse initiative, extirpaient les derniers vestiges de la tyrannie, écrasaient l'in surrection des campagnes, promenaient au-dehors leur drapeau victorieux; chez nous, on cachait les prêtres, on protégeait les suspects, on s'entendait avec les aristocrates; puis, quand nous avons voulu nous redresser sous l'atteinte d'une insulte trop encouragée par notre indolence, on a su nous attirer dans un guet-apens où les meilleurs des nôtres ont laissé la vie. — Cet homme était un traître. — Enfin le Directoire du département s'est ému et nous a donné, à mon vertueux collègue Choleau et à moi, la mission de faire disparaître tant de scandales et de rappeler cette commune à la vie républicaine. Au premier pas que nous avons fait pour remplir notre mandat, nous avons rencontré la révolte au sein de la municipalité et la conspiration dans la maison du maire; prêtres et aristocrates entouraient cet intègre magistrat et ourdissaient avec lui d'infâmes complots. Vous les voyez, ils sont là sous vos yeux, nous allons les interroger...

— Je ne répondrai pas si vous m'interrogez, dit M. de Méral, vous n'êtes pas mes juges. Cependant, non pour me défendre, mais pour éclairer ceux qui

peuvent écouter ici de bonne foi, je donne le plus éclatant démenti à toutes vos assertions; une seule est vraie... mais il suffit... je rendrai compte à qui de droit.

— Veux-tu dire, s'écria Choleau bondissant de colère, que nous n'avons pas le droit de te juger?

— Non, vous n'en avez pas le droit, vous surtout qui êtes mon débiteur.

— Ce n'est pas une affaire civile que nous poursuivons, reprit Gabory, mais une affaire criminelle au premier chef; en cas de flagrant délit nos pouvoirs sont illimités. Or, reconnaissez-vous que les prêtres insermentés étaient chez vous lorsque.....

— C'est moi seule, s'écria Charlotte, qui les avais introduits, mon père ignorait leur présence.

— Taisez-vous, Charlotte, interrompit M. de Méral.

— Silence! hurla Choleau.

— Vous parlerez quand on vous interrogera, citoyenne, dit Gabory.

— Non, je parlerai maintenant, je parlerai ici ou ailleurs, je parlerai jusqu'à ce qu'on ait mis un bâillon sur ma bouche, et je dirai que c'est moi seule... »

(La suite au prochain numéro.)

En boîtes de 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 1/2 kil., 16 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil. (franco) 60 fr. Contre bon de poste. — *Se vend à Saumur, chez MM. A. PIÉ fils, droguiste; DAMICOURT, pharm.; GIRAULT, pharm.; PASQUIER, pharm.; COMMON, rue St-Jean; PERDRIAU, place de la Bilange; GONDRAND, rue d'Orléans, et les premiers Pharmaciens, Epiciers et Confiseurs dans toutes les villes.* (400)

Marché de Saumur du 11 Novembre.

Froment (l'h. 77 k.) 16 48	Paille de ratelier (hors barrière). 55 96
2 ^e qualité (74 k.) 15 84	Paille de littère, id. 40 40
Seigle. 10 —	Foin. id. 60 76
Orge 11 —	Foin (les 750 k) 60 45
Avoine anc. (entrée) 9 75	Graine de lin (°/k.) 27 —
Fèves. 12 80	— de trèfle . . . 104 —
Pois blancs . . . 24 —	— de luzerne. 85 —
— rouges 22 —	— de colza. . . . —
Cire jaune (50 kil.) 200 —	— de chenevis . . . —
Huile de noix ord. 62 50	— de chenevis . . . —
— de chenevis . 52 —	Amandes en coques (l'hectolitre). . . —
— de lin. 48 —	

COURS DES VINS (1).

BLANCS (2).	
Coteaux de Saumur 1864. 1 ^{re} qualité » à »	
Id. 2 ^e id. » à »	
Ordin., envir. de Saumur 1 ^{re} id. 55 à »	
Id. 1864, 2 ^e id. 50 à »	
Saint-Léger et environs 1 ^{re} id. 45 à »	
Id. 1864, 2 ^e id. 40 à »	
Le Puy-N.-D. et environs 1 ^{re} id. 40 à »	
Id. 1864, 2 ^e id. 36 à »	
La Vienne, 1864. 32 à 35	

ROUGES (3).

Souzay et environs 1864.	80 à 100
Champigny, 1864. 1 ^{re} qualité	200 à »
Id. 2 ^e id.	130 à »
Varrains, 1864.	65 à 80
Bourgueil, 1864. 1 ^{re} qualité	90 à »
Id. 2 ^e id.	80 à »
Restigny 1864.	70 à 85
Chinon, 1864. 1 ^{re} id.	60 à »
Id. 2 ^e id.	55 à »

P. GODET, propriétaire-gérant.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE DEVY.

Les créanciers de la faillite du sieur Jean Devy, marchand de blé, demeurant à la Salle-de-Vihiers, sont invités à se trouver le jeudi 25 novembre courant, à midi, en la chambre du conseil du Tribunal de commerce, à l'effet de délibérer sur un concordat.

Le greffier du Tribunal, (522) Th. BUSSON.

Etude de M^e PRISSET, notaire à Brion.

A VENDRE

En totalité ou par lots.

LA TERRE

DU CHATEAU DE BRION,

Située communes de Brion, Saint-Martin-de-Sanzay, Bagneux et Saint-Cyr-la-Lande, canton de Thouars, sur la route impériale de Rouen à Bordeaux, d'une contenance de 85 hectares 94 ares.

Composée de maisons de maître et de fermier, servitudes et jardin, terres labourables, prés, vignes et bois-taillis.

Cette propriété est située en très-bons fonds. Elle peut être détaillée avantageusement.

S'adresser, pour traiter, à M^e PRISSET, notaire à Brion, près Thouars. (500)

TROIS MAISONS

A VENDRE

Rue de Bordeaux.

S'adresser à M. VINSONNEAU. (582)

A VENDRE

UNE JOLIE PROPRIÉTÉ D'AGRÈMENT.

LE CHATEAU DE BRON

Sur le bord du Thouet, près Saumur.

S'adresser à M. MATHIEU, à Thouars. (535)

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Pour cause de départ.

Le jeudi 16 novembre 1865, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur, chez M^{me} Billeau, revendeuse à Saumur, rue du Portail-Louis, à la vente publique aux enchères de plusieurs chambres garnies.

Il sera vendu :

Plusieurs lits, couettes, matelas, couvertures, édredons, couvre-pieds, rideaux de lits et de croisées, draps, secrétaires, armoires à glaces, commodes, canapés, fauteuils, chaises garnies, tables de toilette, glaces, pendules, guéridons, étagères, bureaux, flambeaux, tableaux, gravures, tapis, armoires et buffets en noyer, paravents, vin rouge en barrique, batterie de cuisine et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A LOUER
Présentement ou pour la Saint-Jean,
MAISON,

Située rue Saint-Lazare.

S'adresser à M. SERGÉ, même rue.

A LOUER

Présentement,

Une MAISON, située à Saumur, carrefour Cendrière, n° 6, composée de : au rez-de-chaussée, sur la rue un magasin, derrière une cuisine; petite cour avec latrines; au 1^{er} étage, deux chambres, dont une sur la rue; au 2^e étage, une chambre et un grenier; cave et caveau sous le magasin. S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, rue Cendrière n° 8.

M. BINSSE, huissier à Saumur, demande UN CLERC de 16 à 17 ans. (521)

POUR 5 FRANCS ON DONNE une boîte de papier à lettres, premier choix, timbré en couleur, et un cent d'enveloppes.

A LA LIBRAIRIE-PAPETERIE GRASSET, rue Saint-Jean, 1. (402)

DESCOTIS

Rue de l'Ancienne-Gare, maison de M. Léger.

CONFECTION D'ADRESSES A LA MAIN, pour la France et l'étranger; pliage et mise sous bande des prospectus. — A PRIX MODÉRÉS.

Vient de paraître :

HISTOIRES

DU

VIEUX TEMPS

EXTRAITS DU MANUSCRIT DE L'ÉCUYER LOYS DE CUSSIÈRE, Gentilhomme angevin,

Revus et publiés par son petit-neveu,

Le Chevalier DE GLOUVET.

Un fort volume in-18 jésus de plus de 600 pages.

PRIX : 4 francs.

En vente à Saumur :

Chez P. GODET, imprimeur-libraire; GRASSET, libraire; JAVAUD, libraire.

NOUVELLE SOUSCRIPTION

Chez PAUL GODET, imprimeur-libraire à Saumur.

DICTIONNAIRE

DE LA

CONVERSATION

ET DE LA LECTURE

INVENTAIRE RAISONNÉ DES NOTIONS GÉNÉRALES LES PLUS INDISPENSABLES A TOUS,

PAR UNE SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET DE GENS DE LETTRES,

Sous la direction de M. W. DUCKETT.

SECONDE ÉDITION

Seize volumes, grand in-8°, format dit Panthéon littéraire, de 800 pages chacun, à deux colonnes,

Renfermant les 68 volumes de la première édition, refondus, corrigés et augmentés de plus de 15,000 articles nouveaux et tout d'actualité.

L'Ouvrage complet : 200 francs au lieu de 400 francs, prix de la 1^{re} édition.

Un exemplaire est déposé au bureau du journal pour les personnes qui désireraient examiner cet important ouvrage.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre. En mairie de Saumur, le

LA VILLE DE SAUMUR,
Son Budget,
SES TRAVAUX, SES EMPRUNTS,

Par le D^r BINEAU, Membre du Conseil municipal.

PRIX : 1 FRANC.

A Saumur, chez M. JAVAUD, libraire, et au bureau du journal.

LA MODE ILLUSTRÉE

Paraissant à Paris tous les jeudis Journal de la Famille Un n^o est envoyé gratis sur demande affranchie

52 numéros par an, du format de L'ILLUSTRATION, avec de nombreuses gravures dans le texte.

PREMIÈRE ÉDITION. — Avec plus de 2,000 gravures sur bois, représentant au moins 50 gravures de toilettes par an avec leur description, et tout ce que la mode offre de plus nouveau en lingerie, coiffures, sujets de travaux à l'aiguille, au crochet, etc.

Prix (franco) : trois mois 3 fr. 50; six mois, 7 fr.; l'année, 14 fr.

DEUXIÈME ÉDITION. — Elle contient les mêmes éléments que la première, plus 12 gravures de mode colorées à l'aquarelle, une par mois.

Prix (franco) : trois mois, 4 fr. 25; six mois, 8 fr. 50; l'année, 17 fr.

TROISIÈME ÉDITION. — Elle se com-

pose des mêmes éléments que la première, mais elle donne en plus 25 gravures de mode colorées à l'aquarelle, deux par mois.

Prix (franco) : trois mois, 5 fr.; six mois, 10 fr.; l'année, 20 fr.

QUATRIÈME ÉDITION. — (Edition de luxe). — Elle contient les mêmes éléments que la première, mais chaque semaine, avec le journal, les abonnés de cette édition reçoivent une grande gravure colorée à l'aquarelle, soit, par an, 52 gravures colorées, avec la description de chaque dans le corps du journal.

Prix (franco) : trois mois, 7 fr.; six mois, 13 fr. 50; l'année, 25 fr.

(Les abonnements partent du premier de chaque mois).

Rédaction, Administration et Abonnements, 56, rue Jacob, à Paris.

On s'abonne également chez tous les libraires de la France et de l'étranger.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 11 NOVEMBRE.			BOURSE DU 13 NOVEMBRE.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	68 50	»	» 05	68 55	» 05	»
4 1/2 pour cent 1852.	96 40	»	» 40	96 70	» 30	»
Obligations du Trésor.	458 75	»	»	460	»	1 25
Banque de France.	3700	»	»	3700	»	»
Crédit Foncier (estamp.).	1325	»	5	1325	»	»
Crédit Foncier colonial.	610	»	»	610	»	»
Crédit Agricole.	635	20	»	635	»	»
Crédit industriel.	682 50	»	»	685	2 50	»
Crédit Mobilier.	880	»	2 50	872 50	»	7 50
Comptoir d'esc. de Paris.	1002 50	12 50	»	1005	2 50	»
Orléans (estampillé).	825	6 25	»	825	»	»
Orléans, nouveau.	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes).	1100	7 50	»	1108 75	8 75	»
Est.	516 25	»	1 25	520	3 75	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	833 75	3 75	»	830	»	3 75
Lyon nouveau.	»	»	»	»	»	»
Midi.	570	6 25	»	567 50	»	2 50
Ouest.	530	»	2 50	533 75	3 75	»
C ^e Parisienne du Gaz.	1710	»	5	1715	5	»
Canal de Suez.	422 50	5	»	422 50	»	»
Transatlantiques.	535	»	»	542 50	7 50	»
Emprunt italien 5 0/0.	65 25	» 15	»	65 25	»	»
Autrichiens.	411 25	3 75	»	410	»	1 25
Sud-Autrich.-Lombards.	410	»	8	408 75	»	1 25
Victor-Emmanuel.	210	»	1	210	»	»
Romains.	161	5	»	163	2	»
Crédit Mobilier Espagnol.	480	»	»	477 50	»	2 50
Saragosse.	250	»	»	240	»	10
Séville-Xérès-Séville.	43 75	1 25	»	45	1 25	4
Nord-Espagne.	187 50	»	1 25	185	»	2 50
Compagnie immobilière.	542 50	2 50	»	540	»	2 50

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	310	1	»	313 75	3 75	»
Orléans.	305 75	»	»	306	»	25
Paris-Lyon-Méditerranée.	305 25	75	»	305 25	»	»
Ouest.	303 75	»	75	304 75	1	»
Midi.	303 25	»	2 75	304 50	1 25	»
Est.	306	»	»	306	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné